

# HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES!



Respectons l'espace et les lieux que nous partageons. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme.

Ramasser les crottes de son chien la loi l'impose. N'attendons pas la sanction, qui en cas de non respect de l'interdiction est possible d'une **amende de 35 euros**.